

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue à l'Hôtel Francis, situé au 210, chemin Pardiac, New Richmond, Québec, le mardi 13 février 2024, à compter de 9 h 15. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
R. Mundle, vice-président
M. E. Beaulieu
M. O'Brien
J. McWhirter (vidéoconférence)
Circonscription 4 : Vacant
K. Ward
G. Hayes
D. Hunt
D. Bourgouin
K. Dickson

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie
R. Di Tanna (vidéoconférence)
R. Stewart

DIRECTRICE GÉNÉRALE : D. Simoneau
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, directrice des services
d'éducation aux adultes et de formation
professionnelle
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du
transport et de l'organisation scolaire (vidéoconférence)
D. Foltin, directrice des services éducatifs
A. Dupuis, directrice des ressources humaines
S. Ward, directrice des services financiers

ABSENT : J. Bizeau

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C24-03-106

Il est proposé par M. O'Brien que l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé.

ADOPTÉ

3. **NOMINATION DU COMMISSAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION 4**

C24-03-107

Il est proposé par M. O'Brien que Sarah Thomas-Jerome soit nommée commissaire de la circonscription 4 pour le reste du mandat du Conseil des commissaires qui prend fin le 3 novembre 2024

ADOPTÉ

4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Lecture du procès-verbal

4.1.1 Séance du 13 février 2024

C24-03-108 Il est proposé par K. Mackenzie que, attendu que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission Scolaire Eastern Shores tenue le 13 février 2024 a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

4.1.2 Séance du 27 février 2024

C24-03-109 Il est proposé par K. Dickson que, attendu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission Scolaire Eastern Shores tenue le 27 février 2024 a été transmis aux membres six heures avant la tenue de la séance, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce dernier.

ADOPTÉ

4.2 Approbation du procès-verbal

4.2.1 Séance du 13 février 2024

C24-03-110 Il est proposé par K. Ward que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des Commissaires de la Commission Scolaire Eastern Shores tenue le 13 février 2024 soit approuvé.

ADOPTÉ

4.2.2 Séance du 27 février 2024

C24-03-111 Il est proposé par K. Ward que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des Commissaires de la CSES tenue le 27 février 2024 soit approuvé.

ADOPTÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 Municipalité de New Carlisle – Terrain

M. Gifford résume brièvement la situation.

5.2 Nomination d'un président d'élection

ATTENDU QUE, conformément à l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires, le directeur général peut refuser d'agir à titre de président d'élection ;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution C24-01-087 adoptée le 8 janvier 2024, le Conseil des commissaires a accepté la demande de la directrice générale, Denise Simoneau, de ne pas agir, à titre de présidente d'élection ;

C24-03-112 **IL EST PROPOSÉ** par M. O'Brien de nommer Mme June Main-Denis, présidente d'élection pour les élections du 3 novembre 2024.

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance à traiter

7. RAPPORT DU PRÉSIDENT

7.1 Sommaire du rapport

Le président, W. Gifford, a résumé de vive voix ses activités depuis la dernière réunion du Conseil.

8. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

8.1 Présentation du rapport de la directrice générale

Le rapport de la directrice générale, D. Simoneau, a été reçu et versé au dossier.

9. COMITÉ CONSULTATIF SUR LES BESOINS PARTICULIERS / COMITÉ CENTRAL DE PARENTS

9.1 Comité consultatif sur les besoins particuliers (CCBP)

Il n'y a pas de sujet à traiter

9.2 Comité central de parents (CCP)

Il n'y a pas de sujet à traiter

10. POINTS DE RÉOLUTION

10.1 Résolution : Solution à long terme pour l'école St. Patrick's

La directrice générale, la directrice générale adjointe et le secrétaire général informent le Conseil des discussions et des progrès réalisés entre la Commission Scolaire Eastern Shores et le Centre de Services Scolaire René Levesque en ce qui concerne ce dossier.

10.2 Services professionnels de l'audit externe

10.2.1 Attribution du contrat

ATTENDU QU'UN appel d'offres public a été publié sur SEAO le 1er mars 2024 ;

Numéro de l'appel d'offres : FIN2023-2026-002

- Titre : Mandat d'audit externe
- Numéro de référence : 1819452

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 21 mars 2024 à 14h00 et qu'une seule offre de services conforme a été reçue de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. au montant de 385 495,00 \$;

ATTENDU QUE cet appel d'offres vise l'acquisition de services professionnels en vérification externe pour les années scolaires 2023-2024 à 2025-2026 avec possibilité de 2 années additionnelles ;

C24-03-113

IL EST PROPOSÉ PAR K. Mackenzie de retenir les services de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour une période de 3 ans couvrant l'exercice financier de 2023-2024 à 2025-2026 au montant de 210 375,00 \$ plus les taxes applicables ; et

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au contrat de service.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le conseil des commissaires exprime sa surprise et son inquiétude face à l'augmentation du montant du contrat.

ADOPTÉE

10.2.2 Résolution - Nomination de l'auditeur externe

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique stipule qu'une commission scolaire doit nommer un vérificateur externe pour chaque exercice financier ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores a été sélectionnée pour la Mission d'audit de postes spécifiques des états financiers pour la période de neuf mois se terminant le 31 mars 2024 ;

C24-03-114

IL EST PROPOSÉ PAR D. Bourgouin de nommer le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.L. pour la vérification des états financiers de la Commission scolaire Eastern Shores pour la période de neuf mois se terminant le 31 mars 2024 et que les honoraires pour ce mandat soient fixés à 12 660,00 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de nommer le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.L. pour la vérification des états financiers de la Commission scolaire Eastern Shores, pour l'année scolaire 2023-2024, et que les honoraires pour ce mandat soient fixés à 63 970,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

10.3 Résolution – Entente de transport CSS de l'Estuaire

C24-03-115

IL A ÉTÉ PROPOSÉ par G. Hayes de conclure une entente de trois ans avec le Centre de services scolaires de l'Estuaire pour le transport des élèves de l'école secondaire de Baie-Comeau du 1^e juillet 2023 au 30 juin 2026, au montant de 48 033,00 \$ plus taxes et selon le nombre d'élèves inscrits chaque année.

IL EST EN OUTRE résolu d'autoriser la directrice générale, Denise Simoneau, à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire Eastern Shores.

ADOPTÉ

10.4 Rescinder la résolution C24-02-098

C24-03-116

Il a été proposé par D. Hunt d'annuler la résolution C24-02-098 qui se lit comme suit :

« ... le conseil des commissaires a adopté la résolution C23-11-070 pour ajouter son appui à la contestation judiciaire de l'ACSAQ concernant les divers aspects du projet de loi 96.

ATTENDU QU'une contribution financière était en attente et que le montant n'était pas déterminé à ce moment.

IL EST PROPOSÉ PAR D. Hunt de verser une contribution financière de 7 500 \$ à l'ACSAQ pour appuyer la contestation judiciaire des divers aspects du projet de loi 96... »

ADOPTÉ

10.5 Contribution à la CSEM

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution C23-11-070 afin d'ajouter son appui à la contestation judiciaire portant sur les différents aspects du projet de loi 96.

ATTENDU QU'une contribution financière était en attente et que le montant n'avait pas été déterminé à ce moment.

C24-03-117

IL EST PROPOSÉ PAR D. Hunt de verser une contribution financière de 7 500 \$ à la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) pour appuyer la contestation judiciaire des divers aspects du projet de loi 96.

ADOPTÉ

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de sujet à traiter.

12. **DATES DES PROCHAINES RENCONTRES**

Séance du 7 mai 2024 - Hybride

- Comité exécutif : 18 h 15
- Conseil des Commissaires : 18 h 30

13. **DIVERS**

13.1 **Politique ES-247 - Gestion intégrée des documents**

ATTENDU QUE la politique ES-247 Gestion intégrée des documents a été envoyée pour consultation le 23-01-2024 ;

ATTENDU QUE la consultation n'a donné lieu à aucun commentaire ;

C24-03-118

IL EST PROPOSÉ PAR M. O'Brien d'approuver la politique ES-247 Gestion intégrée des documents. Le document est reçu et versé au dossier.

ADOPTÉ

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 5**

C24-03-119

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par D. Bourgouin que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président